



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Liberté | Direction des
Égalité | Affaires
Fraternité | Culturelles



Le label « Maisons des Illustres »

A travers cette distinction, le ministère de la Culture souhaite valoriser les lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire des femmes et des hommes qui se sont illustrés dans l'histoire politique, scientifique, sociale et culturelle de la France.

Ces Maisons dessinent une véritable cartographie, à la fois insolite et proche, des lieux où s'est façonnée l'histoire de notre pays.

Les « Maisons des Illustres » regroupent des lieux de mémoire permettant de mieux relier l'histoire locale et l'histoire nationale, l'intime et le collectif.

Elles montrent combien le patrimoine est un territoire vivant, combien il se nourrit de la personnalité et de la sensibilité de ceux qui y ont laissé leur trace et l'ont habité.

Pour recevoir ce label, créé en 2011 par le Ministère de la culture, chaque Maison doit répondre à un certain nombre de conditions parmi lesquelles l'ouverture de leurs portes aux visiteurs plus de 40 jours par an et la poursuite d'un objectif qui ne soit pas essentiellement commercial.

Le label garantit ainsi aux visiteurs un programme culturel de qualité et des modalités d'accompagnement à la visite adaptés à tous, notamment au public scolaire et aux personnes en situation de handicap.

En décembre 2021, plus de 200 Maisons sont labellisées en France dont 2 en Martinique.



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Liberté | Direction des
Égalité | Affaires
Fraternité | Culturelles



Le label « Maisons des Illustres »

Dossier de candidature

Notice explicative

Le label est délivré par le ministère de la Culture après une instruction puis une attribution par la Direction des affaires culturelles de Martinique.

Il est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable.

- **Conditions d'éligibilités :**
 - La maison doit être ouverte au public au moins 40 jours par an (avec ou sans rendez-vous) ;
 - La maison ne doit pas poursuivre un but essentiellement commercial ;
 - La maison doit avoir été habitée par la personne illustre et en avoir conservé une mémoire.
- **Les critères d'analyse de la candidature portent sur :**
 - Aura du personnage (nationale comme locale)
 - Authenticité : évocations, traces, existence d'une collection
 - Propos culturel : contenu, présentation muséographique, expositions temporaires, activités culturelles diverses
 - Accompagnement à la visite, dispositifs pédagogiques : site Internet, documents écrits et plans, visites guidées, audio-guides, animations, ateliers
 - Inscription dans un itinéraire touristique et/ou culturel
 - Possibilité d'accueil de visiteurs en situation de handicap (au moins un des quatre types de handicap : visuel, auditif, moteur, mental).

Comment candidater :

Le dossier de candidature "Maisons des Illustres" est téléchargeable sur le site de la Direction des affaires culturelles de Martinique à l'adresse suivante :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DACMartinique/Actualités>

- Composition du dossier :
 - Le dossier comprendra la fiche d'information jointe ainsi que toutes les pièces justificatives nécessaires à la compréhension et l'instruction du dossier.
 - Supports de communication supplémentaires tels que dépliants, DVD, programme culturel, illustrations, catalogues, articles de presse, etc.
- Pièces obligatoires :
 - Photos de la maison (intérieur et extérieur).
 - Photos de l'illustre.
 - Attestation d'engagement auprès du Ministère de la culture (ci-jointe en dernière page).

Les photos seront en haute définition, libres de droits, avec les crédits photos.

Le dossier devra être retourné, ainsi que ses annexes, à la Direction des affaires culturelles par voie électronique de préférence par courriel ou éventuellement par courrier :

secretaire.martinique@culture.gouv.fr

Vos contacts :

Direction des affaires culturelles de Martinique	54 avenue du Professeur Raymond-Garcin 97200 Fort de France
David BRIOT, Conseiller de l'architecture 05 96 60 87 11 david.briot@culture.gouv.fr	Marlène DESROSES, Assistante UAP 05 96 60 87 13 marlene.desroses@culture.gouv.fr



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Liberté **Direction des**
Égalité **Affaires**
Fraternité **Culturelles**



Formulaire de demande de labellisation

1. Appellation et Coordonnées

- Nom de l'illustre :
 - Dates de naissance et de décès :
- Nom de la maison :
 - Adresse :
 -
 -
 - Ville et code postal :
 - Département / Pays :
- Coordonnées du propriétaire / contact :
 - Nom et prénom
 - Adresse :
 -
 -
 - Ville et code postal :
 - Département et Pays :
 - Téléphone :
 - Courriel :

- Coordonnées du gestionnaire (si différent du propriétaire) :
 - Nom et prénom
 - Adresse :
 -
 -
 - Ville et code postal :
 - Département et Pays :
 - Téléphone :
 - Courriel :

2. Statut de la Maison

- Statut :

Exemples : propriétaire privé ou public, collectivité territoriale, association, fondation, etc.

-
-

- Protection, appellation & labels existant sur la Maison :

Exemples : bâtiment ou lieu classé / inscrit monument historique (détailler les parties bâties et non bâties), Unesco, musée de France, jardin remarquable, label architecture contemporaine remarquable, patrimoine européen, qualité tourisme, tourisme et handicaps, etc. Indiquer les dates.

-
-
-
-
-
-

3. Critères

Vous veillerez à remplir l'ensemble des critères en joignant **à minima des photos de la maison (intérieur et extérieur) ainsi que de l'illustre**. Ces photos seront en haute définition, libres de droits, avec les crédits photos.

Vous pouvez librement compléter le dossier par tout support de votre choix : dossier de communication, dépliants, DVD, programme culturel, illustrations, catalogues, articles de presse, etc.

Si vous souhaitez apporter davantage d'informations biographiques, historiques ou techniques sur l'illustre et/ou sa maison, merci d'ajouter une note complémentaire sur papier libre.

3.1. Présentation biographique de l'illustre

Ecrire un texte bref et daté sur les œuvres ou les actions marquantes, la démarche artistique, politique ou scientifique, etc.

Si vous souhaitez apporter davantage d'informations biographiques, historiques ou techniques sur l'illustre et/ou sa maison, merci d'ajouter une note complémentaire sur papier libre.

3.2. Présentation de la maison et de ses liens avec l'illustre

Ecrire un texte bref et daté : maison natale, familiale ou autre, date d'installation, nature des séjours, éléments historiques et architecturaux sur le bâtiment, etc.

Nota bene : si vous souhaitez apporter davantage d'informations biographiques, historiques ou techniques sur l'illustre et/ou sa maison, merci d'ajouter une note complémentaire sur papier libre.

3.3. Modalités d'ouverture au public

Nombre de jours ouverts par an, horaires, libre accès ou sur rendez-vous, etc.

3.4. Projet culturel

Présentation des programmes saisonniers ou/et permanent, des expositions temporaires, des activités et évènements culturels divers, des ateliers, des participations à des manifestations locales ou culturelles nationales, etc.

3.5. Supports d'aides à la visite

Décrire les outils disponibles, par exemple : site internet ou application, documentation, plans, audio-guides, outils pédagogiques à destination du corps enseignant ou/et du jeune public, aménagements vidéos, audio ou numériques, etc.

3.6. Modalités d'accueil de visiteurs en situation de handicap

Décrire les outils ou moyens à disposition pour le public. L'accueil doit être possible pour au moins un des handicaps suivants : visuel, auditif, moteur, mental.

3.7. Valorisation touristique et communication

Décrire les outils et actions de visibilité et de communication déjà existants auprès du grand public, des offices de tourisme ou au sein de circuits, de guides ou d'agences de voyages : sites internet, application

- Possibilité d'accueil de visiteurs en situation de handicap (au moins un des quatre types de handicap : visuel, auditif, moteur, mental).



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Liberté Direction des
Égalité Affaires
Fraternité Culturelles



Label « Maisons des Illustres »

Attestation d'engagement auprès du Ministère de la culture

- Nom de l'illustre :
- Nom de la maison :
- Adresse :

Je soussigné(e), Monsieur / Madame

propriétaire / gestionnaire de la Maison

déclare :

- Avoir pris connaissance du cahier des charges du label « maison des illustres » et de la liste des pièces nécessaires à la demande de labellisation ;
- Attester la véracité des informations fournies et l'authenticité des documents produits ;
- Respecter les obligations légales ;
- Poursuivre un objectif à but non commercial.

Je suis conscient (e) que cette attestation m'engage auprès du Ministère de la culture et que toute fausse déclaration de ma part pourrait m'exposer à la non recevabilité ou au retrait dudit label.

Nom, signature du représentant
(et tampon de l'organisme le cas échéant.)